

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 50 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 4 Octobre.

LA GUERRE DE CHINE

La Liberté croit pouvoir dire que, dans le dernier conseil des ministres, le président a fait connaître que l'occupation des mines de Ke-Lung mettait fin aux opérations militaires de la France en Chine, et qu'il y avait lieu de croire que la paix ne tarderait pas à être conclue définitivement.

Le bombardement de Fou-Tcheou constitue les représailles de l'incident de Bac-Lé. L'occupation de Formose est le gage de l'indemnité que la France réclame à la Chine. Mais nous n'irons pas plus loin. Les ministres sont unanimes à reconnaître que c'est agir sagement que de limiter à l'occupation de Formose les opérations militaires.

Le même journal constatant l'absence de dépêches relatives au débarquement des troupes à Ke-Lung, dit qu'il ne faut pas oublier que la rupture du câble de Hong-Kong donne aux dépêches un retard de douze heures.

En outre, nous sommes, en Chine, dans la période où la mousson du nord-est souffle avec le plus de force. La brise et l'état de la mer peuvent avoir retardé la marche de l'escadre composée de dix-huit bâtiments.

Il peut se faire que l'amiral Courbet ait trouvé la mer trop grosse pour entrer à Ke-Lung et soit obligé d'attendre au large avant de pouvoir former une ligne d'embossage destinée à protéger les chaloupes à vapeur qui remorquent les chalands portant des troupes de débarquement à Ke-Lung.

La plage est d'un accès facile par le beau temps, et le débarquement peut se faire rapidement. Mais un ressac un peu fort rendrait le débarquement presque impossible.

Il pourrait se faire que la mousson obligeât l'amiral à rester quatre ou cinq jours sans débarquer les troupes.

Le Standard a reçu de son correspondant de Vienne la dépêche suivante :

« Les dernières informations parvenues ici confirment les dispositions pacifiques de l'impératrice de Chine. L'impératrice consentirait à traiter avec la France, sur la base d'une indemnité modérée, qui serait prélevée sur les recettes des douanes à Shang-Haï, Canton et Tien-Tsin.

« Jusqu'au paiement complet, les Français pourraient occuper, comme gage, une localité du littoral chinois, probablement Ke-Lung. »

D'autre part, le Morning-Post croit pouvoir démentir, d'après un télégramme de Hong-Kong, le bruit des négociations franco-chinoises et il annonce que les préparatifs de guerre se continuent sur une vaste échelle dans toute la Chine.

Paris, 2 octobre.

L'Agence Havas communique la note suivante :

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a rien de sérieux dans toutes les dépêches dont il a été question aujourd'hui au sujet des récents événements sur les côtes de la Chine.

Le gouvernement n'a pas reçu depuis deux jours de dépêche officielle de l'amiral Courbet.

Paris, 2 octobre.

Dette égyptienne. — Le Times publie la dépêche suivante d'Alexandrie :

On assure que M. Barrère a reçu l'ordre d'intenter un procès au gouvernement égyptien devant les tribunaux internationaux, afin d'obtenir une décision sur la légalité de la récente lettre ministérielle.

Banquet des Alsaciens-Lorrains — Dimanche, les Alsaciens-Lorrains fêtaient dans la salle du Grand-Orient, le 203^e anniversaire

de la réunion de Strasbourg à la France.

Le banquet était présidé par M. Noblot, ancien député de Metz. Le député de Meurthe-et-Moselle avait à sa droite M. Deroulède et à sa gauche M. Kercher, conseiller général des Ardennes. Plus de 150 personnes avaient répondu à l'appel du comité.

Après un discours de M. Noblot, M. Deroulède a pris la parole.

Il a dit qu'il ne fallait pas seulement penser à Strasbourg, mais aussi à Metz ; que ces deux villes étant jumelles dans la souffrance, devaient l'être aussi dans la délivrance. Puis, dans un beau mouvement oratoire, il s'est exprimé en ces termes :

Depuis quatorze ans, je lutte pour la patrie et personne ne doutera de mon patriotisme ardent. Eh bien, nous assistons, à l'heure qu'il est, à un spectacle écœurant : Au lieu de travailler à la revanche, on préconise l'alliance avec l'Allemagne.

C'est une désertion ! Je crois au patriotisme de M. Jules Ferry, mais il se trompe et notre devoir est de le lui rappeler.

Qu'il sache bien que, sous la République, on ne fait pas de politique de monarchie et qu'on n'a pas à rechercher des alliances. Avant de suivre la politique coloniale et de porter le drapeau si loin, on doit le replanter là où il était.

Des applaudissements plusieurs fois répétés saluent ce passage.

Après quelques observations relatives à notre attitude vis-à-vis de l'Angleterre, M. Deroulède boit à l'alliance franco-anglaise contre l'alliance franco-allemande.

Enfin, M. Paul Léser porte un toast aux députés Alsaciens-Lorrains du Reichstag.

Expulsion. — Une dépêche de Bruxelles, 2 octobre, nous apprend que M. Marchi, directeur du National, est parti à minuit pour Paris, le décret d'expulsion étant mis à exécution.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du jeudi 2 octobre 1884.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des trois dernières séances, 2, 6 et 25 août, qui sont adoptés.

MM. Mazières, Rouquette, Bouyssou, Relhié et Delpech, absents, sont excusés.

Le Conseil rejette une demande concernant les foires de Caillac.

MM. Bousquet et Cayla sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la formation des listes pour l'élection des juges consulaires.

Le Conseil approuve une délibération de la commission administrative du bureau de bienfaisance, au sujet de l'acquisition d'une propriété grevée d'une rente perpétuelle de treize cartes de blé (mesures anciennes de Cahors), au profit dudit établissement.

Approbation du contrat de vente Albessard, (école de la rue du Château-du-Roi).

Approbation du contrat de vente Audouy (fontaine et moulin des Chartreux).

Approbation du contrat de vente avec l'Etat (dépendance du Magasin des Tabacs, rue Haute-serre).

Le Conseil vote une somme de 1551 fr. 62 pour solde de l'instruction primaire en 1884.

Le Conseil vote une somme de 750 fr. pour restauration du presbytère de Saint-Henri.

M. Lescaud répond au rapport de la commission des travaux publics le concernant : le Conseil maintient ses premières conclusions.

M. Parazine demande que la ville lui paye le terrain qu'il a cédé pour l'élargissement de la rue de la Banque, à son prix d'acquisition.

M. l'Architecte-voyer-chef demande un supplément de crédit pour l'entretien des chemins ruraux et des rues.

Le Conseil vote 1,500 fr. pour les chemins et 2,000 fr. pour les rues.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(28)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— C'est lui ! répéta Marius Roussin, avec un tremblement dans la voix. J'aurais dû m'en douter, comme autrefois, où, lorsque j'entendais parler d'une coquinerie, je pensais tout de suite : C'est Hilarion qui l'a commise.

— Hilarion !
— Je vais tout vous raconter, Monsieur, car voyez-vous, j'enrage ! C'est peut-être de ma faute si le crime a eu lieu. Je lui avais donné de l'argent, un petit fond pour aller s'établir en Amérique. Il aura fait semblant de partir pour me tromper et puis, avec mon argent, il sera revenu se cacher à Paris.

Le cœur de Richard battait. Il touchait au but tant désiré. Il pourrait dire à Loïc : En échange de votre amitié, voilà ce que j'ai fait. Puis, il pensait qu'il allait sans nul doute apprendre quelque chose sur l'intimité de Jeanne et de cet homme que Marius Roussin appelait Hilarion.

— Voilà l'histoire, Monsieur, reprit le paysan. L'assassin de M. de Maudreuil (car c'est lui maintenant, j'en jurerais !) est mon beau-frère !

— Votre beau-frère !
— Oui, il a épousé la sœur de ma femme : elle que vous avez vue en entrant. Faut que

vous sachiez que ma femme et sa sœur étaient de Narbonne. Mon beau-père était un bon paysan comme moi, mais assez riche. Il avait deux filles, l'aînée, Vivette, avait vingt ans, quand ma femme Catherine, la petite, n'en avait encore que dix. Vivette était très-belle ; on la considérait comme la plus belle fille de Mondragon, le bourg près de Narbonne où demeurait mon beau-père. C'était une brave fille, pauvre Vivette ! et pas méchante. Très-douce avec les travailleurs et faisant le bien. Elle savait lire, écrire et compter, ayant reçu de l'instruction, puisqu'elle avait de quoi.

« Comme vous pensez bien, elle était convoitée et on la demandait en mariage de tous côtés. Elle refusait toujours. Enfin, un jour, son père s'aperçut de ce qui causait tous ces refus ; Vivette s'était énamourée d'un beau gars nommé Hilarion Gentil, mais un mauvais drôle, qui ne pouvait plus avoir d'amis dans le pays. Mon beau-père commença par cogner solidement sa fille, en lui disant que jamais, au grand jamais, elle n'épouserait ce bandit-là. Par malheur, il attrapa les fièvres en visitant ses garances. Vivette resta à la tête de la maison, à charge pour elle d'élever la petite Catherine. La première chose qu'elle fit trois mois après la mort de son père, ce fut d'épouser Hilarion Gentil, naturellement.

« Les deux sœurs héritaient chacune de cinquante mille francs. Vivette mit en banque la part de Catherine, pour qu'on n'y touchât pas, et ça commença par aller bien. Faut vous dire qu'Hilarion avait l'air de se ranger. Ce fichu drôle, qui crevait de misère, ne voulait plus en

têter ; il travaillait, et Vivette était heureuse. Au bout d'un an, elle accoucha... »

— Cet homme a un enfant ! interrompit le peintre avec surprise.

— Oui.

— Un fils ou une fille ?

— Un fils répliqua brusquement Marius Roussin. Il a disparu ; c'était un brave enfant. Mais je continue,

— Allez, mon ami.

« C'est à dater de cet accouchement, poursuivit le paysan, que les choses commencèrent à mal tourner. Hilarion ne travaillait plus, il passait son temps au café, jouant au billard et aux cartes. En vain sa pauvre femme, qui se donnait du mal comme un cheval, tenta de le corriger. Elle se faisait battre ; voilà tout ce qu'elle y gagnait. Cela dura comme ça pendant sept ans. C'est alors que j'épousai Catherine, qui avait alors ses dix-huit ans. Vous comprenez bien que quand on mange par les deux bouts dans une maison, et qu'on ne gagne pas, il arrive toujours un moment où il faut que ça finisse. Alors, c'est la débâcle. Huit ans après leur mariage, Gentil et sa femme en furent là. Voyez-vous, Monsieur, je puis dire avec fierté que je me suis bien conduit. J'ai envoyé de l'argent à Vivette, en ajoutant qu'elle pourrait venir à Langourias, où elle habiterait aussi longtemps qu'elle voudrait.

« Pauvre femme ! elle me remercia ; mais elle adorait son mari ; mais plus il la battait, plus elle l'aimait. Comme c'est drôle, ça ! Catherine et moi avons toujours pensé qu'il pourrait bien lui avoir jeté un sort. Enfin, un beau matin, n'ayant plus de nouvelles de Mondragon depuis trois

mois, et voyant ma pauvre Catherine se manger les sangs d'inquiétude, je partis pour aller voir de quoi il en tournait et ramener ma belle-sœur et son... son fils, car le Gentil, vous pensez bien que je n'en voulais pas. Vous comprenez qu'il pouvait aller se faire pendre ailleurs !

En arrivant à Mondragon, j'appris une mauvaise nouvelle : la pauvre Vivette était morte depuis quelque mois, et Hilarion après avoir vendu le peu qui lui restait avait disparu. Je voulais sauver mon neveu, si c'était possible, et je courus à sa piste. . . »

Cette fois, ce fut Marius Roussin qui s'interrompit : on sentait que ce brave homme avait honte à l'avance de ce qu'il allait raconter, et qu'il rougissait à la pensée qu'un étranger allait connaître ces infamies.

— Je vous demande pardon, Monsieur, dit-il mais c'est bien dur de dire tout ça... N'importe, il le faut. Et puis, c'est pour le bien que vous m'interrogez et je n'ai pas le droit de me taire.

Richard, que le récit de Marius Roussin intéressait vivement, fut ému de la façon à la fois simple et digne dont le paysan prononçait ces mots. Il prit sa main et la serra :

— Vous êtes un des plus honnêtes gens que je connaisse, monsieur Roussin, lui dit-il ; et vous avez raison, ce n'est pas par curiosité que je vous interroge, c'est pour une belle et bonne action.

Marius Roussin but une gorgée de vin, puis il continua ainsi : « — Je ne vous cacherai rien, Monsieur. Hilarion Gentil emportait de Mondragon quelques billets de mille francs : il voulait

Au sujet de l'abonnement pour l'entrée des vendanges, le Conseil invite M. le Maire à faire telles diligences qu'il conviendra auprès de l'administration supérieure pour obtenir une diminution sur les prix de l'année dernière.

M. l'Inspecteur d'Académie ayant demandé que le cours secondaire de jeunes filles soit installé dans l'ancienne maison Caviolle, le Maire fait observer que le nombre des élèves (17) qui fréquentent ces cours n'est pas en rapport avec les sacrifices qui seraient imposés à la ville.

Le Conseil rejette la demande.

M. l'Inspecteur d'Académie demande un surcroît de subvention, pour payer les instituteurs laïques substitués aux instituteurs congréganistes. M. l'Inspecteur demande 2 directeurs et 7 adjoints.

M. le Maire. — Si vous m'en croyez Messieurs, nous n'irons pas si vite en besogne. Il est certain que nous n'aurons pas à l'école laïque tous les enfants de Cahors. On parle de plus de 200 élèves déjà inscrits à l'école des Frères. Je crois que pour l'instant un directeur et 2 ou 3 adjoints suffiront.

Le Conseil décide qu'il sera créé des adjoints au fur et à mesure des besoins et que les crédits seront accordés de même.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Atgié, rapporteur, propose :

1° L'établissement d'une borne fontaine dans la rue Saint-Laurent ;

2° L'établissement d'une borne fontaine dans la rue Sainte-Catherine ;

3° L'établissement d'une bouche d'arrosage dans la rue Nationale-basse ;

4° Le changement de la borne fontaine, située près de la place Lafayette, pour être placée à l'angle de la Tour du Pape Jean XXII et arroser les deux rues.

5° Le rejet de la demande Anglarès tendant à l'établissement d'une borne fontaine rue Sainte-Claire ;

6° L'établissement d'un bec de gaz pour l'impasse Bessières, à Labarre.

M. Rouffy, au nom de la même commission, donne lecture d'un rapport tendant au prolongement de la rue des Ecoles et à l'élargissement de la rue de la Chartreuse.

Le Conseil approuve.

Le Conseil vote une somme de 700 francs à titre de subvention, au jeune Elie Lafon, élève à l'École des Beaux-Arts.

M. Costes, rapporteur de la commission des finances propose :

1° De voter une subvention de 400 francs pour supplément de solde aux agents de police (8 agents 50 francs chacun) ;

2° Un supplément de traitement de 200 francs à Mlle Miquel, institutrice laïque ;

3° Une somme de 50 francs accordée à titre de secours à Mme Pradaude, veuve d'un ancien employé d'octroi ;

Le Conseil ajourne l'examen de la pétition des habitants de la rue Darnis, demandant la démolition des arceaux de la rue de l'Université.

M. le Maire communique au Conseil le plan de prolongement de la rue St-Marc et fait observer au Conseil qu'en ne portant ladite rue qu'à six mètres on se dispensait de toucher à trois maisons.

M. Ilbert demande la parole. D'après lui, six mètres ne sont pas une largeur suffisante pour une rue qui doit se prolonger plus tard jusqu'au théâtre.

Je comprends, dit-il, que si ces immeubles étaient de la valeur de la maison Bousquet, l'on

regarde à deux fois, avant d'y toucher ; mais pour trois maisons, dont la valeur est de 4,000 fr. environ, je ne m'explique pas que l'on ne fasse une rue convenable, qui est appelée à desservir un quartier des plus peuplés de notre ville.

M. le Maire a répondu que la commission des travaux publics se transporterait de nouveau sur les lieux et qu'elle aviserait.

Une demande de M. Audhuy est renvoyée à la commission des travaux publics.

M. Ilbert demande à M. le Maire s'il y aurait danger pour la santé publique à ce que les propriétaires des cochons, réintégraient en ville ces animaux.

M. le Maire ayant donné une réponse favorable, M. Ilbert n'a pas insisté.

La séance est levée.

Une bonne mesure. — Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante, relative aux inscriptions des candidats aux baccalauréats :

« Monsieur le Recteur,

« Par une circulaire du 8 décembre 1882, un de mes prédécesseurs vous a rappelé les dispositions relatives aux formalités à remplir par les candidats aux baccalauréats. Cette circulaire énonçait expressément qu'en aucun cas le secrétaire de la Faculté ne peut demander aux candidats à quel établissement public ou libre ils appartiennent.

« Je suis informé que, dans quelques facultés, ces prescriptions n'ont pas été exactement observées.

« Je vous prie de rappeler de nouveau ces dispositions à MM. les doyens et secrétaires des facultés et de veiller personnellement à ce qu'il n'y soit dérogé pour aucun motif.

« Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire. »

Service des Tabacs. — Les anciens sous-officiers âgés de moins de 30 ans et ayant accompli la période ordinaire qui représente cinq ans de services militaires, qui désiraient être employés dans le service de la culture du tabac, en qualité de commis de surveillance, sont invités à se présenter avant le 15 novembre prochain au Directeur du département, au Magasin des tabacs en feuilles à Cahors, qui les renseignera sur la position qui pourrait leur être faite dans l'administration.

Les sous-officiers qui compteraient effectivement 7 ans de services militaires, pourront exceptionnellement être admis jusqu'à l'âge de 34 ans.

Le jour du concours, qui aura lieu vers la fin de l'année courante, sera ultérieurement fixé.

Postes et télégraphes. — Les facteurs boîtiers ont adressé au ministre des postes et télégraphes et aux députés une pétition par laquelle ils attirent l'attention de leur chef sur leur précaire situation. Ils rendent de réels services et ne gagnent que 760 francs par an avec augmen-

trouver le moyen d'en gagner d'autres, mais il n'aimait que les métiers sales. Voyez-vous, je suis ferré là-dessus, car j'ai vu plus tard son dossier à la préfecture de police à Paris, et il y avait de tout dedans ! Il fit au début, une chose ignoble ! il acheta une maison... une maison infâme, vous me comprenez ? dans une ruelle de Marseille. Et c'est son fils, cet enfant ! qui était domestique là dedans : Je n'ai su cela que plus tard, quand il y avait déjà longtemps que ça durait : cette fois, je n'y tins plus : heureusement, il survint une catastrophe qui me permit d'emmener mon neveu à Langourias. Il a disparu depuis et je ne sais pas ce qu'il est devenu. Voici qu'elle fut la catastrophe. Une nuit, un matelot fut assassiné dans le bouge infâme. Il fut prouvé par l'enquête que ce matelot avait été assassiné par un ouvrier.

« L'ouvrier fut condamné au bagne, et Hilarion à dix ans de réclusion. Je le perdais de vue à ce moment. En prison, il se conduisit bien. Il était à la maison centrale de Poissy, où l'on met les faussaires et les banqueroutiers. Enfin, il y a un an, à peu près, moins peut-être, je le vis arriver ici, avec un millier de francs, résultat de la masse qu'il s'était faite en prison. Il venait me demander d'ajouter deux mille francs à son pécule : avec cela il partirait pour l'Amérique, il me jurait de ne plus revenir. Vous comprenez que j'étais payé pour ne pas croire à ces beaux sentiments. Je lui répondis que je le garderais quelque temps au pays et que s'il travaillait bien, s'il se conduisait bien, s'il me prouvait en un mot, que je pouvais compter sur son repentir, je lui donnerais, non pas deux mille francs, mais

quatre mille francs.

« Ça marchait convenablement. Selon ma parole, au bout de trois mois, je lui donnais l'argent, et je le conduisis moi-même au Havre, où je le vis s'embarquer. Vous devinez le reste. Il est descendu à Brest, où le bateau fait arrêt, et de là, il est revenu à Paris, où il a assassiné le père de ce jeune monsieur... »

A mesure que Marius Roussin avançait dans son récit, Richard Malvern se félicitait de sa clairvoyance. Il ne s'était pas trompé : c'était bien cet Hilarion Gentil qui avait assassiné M. de Maudreuil. Il n'y avait plus à en douter.

— Ecoutez, Monsieur, continua Marius, je vous l'ai dit ; c'est un peu ma faute, si ce misérable a commis son dernier crime, car si j'avais pris soin de me méfier de lui, et de ne le lâcher qu'à Brest, il n'aurait pas pu s'enfuir et revenir à Paris. Je vais donc partir avec vous. En attendant voici son signalement réel, que j'écrirai :

Yeux noirs, cheveux gris, barbe pas rasée, menton rond, visage ovale, taille 1m 89 c. Signe particulier une dent de moins en haut. Nous allons nous mettre à la besogne, vous, le jeune monsieur et moi. Je connais quelques uns des bouges qu'il doit fréquenter à Paris. Il a un ami, une canaille comme lui, qui habite la capitale : nous le trouverons. Et, soyez tranquille ; en lui donnant un peu d'argent, il trahira son ami pour nous.

Richard entra dans la maison.

— Vous restez dîner et coucher ici, Monsieur, dit Marius.

— Mais...

tation jusqu'à 850 francs. Ils ne peuvent pas vivre. Ils demandent 1,000 francs avec augmentation jusqu'à 1,500.

Sous-lieutenants de réserve. — Les ex-sous-officiers nommés sous-lieutenants de réserve, qui n'ont pu recevoir en 1884 le montant de la première mise d'équipement, par suite de leur nombre trop considérable et de l'insuffisance budgétaire, seront compris dans les allocations disponibles à partir du 1^{er} janvier 1885.

Les « indisponibles ». — Le ministre de la guerre vient de commencer, près de ses collègues, une enquête qui intéresse beaucoup de monde.

Les ministres ont été invités à faire connaître quelles sont les écoles dont les élèves pourraient être dispensés de la présence effective de trois années sous les drapeaux au profit des services publics qui recrutent leur personnel supérieur dans ces établissements. Ils ont été priés, en outre, d'indiquer le nombre et la qualité des fonctionnaires, employés et agents, qui sont indispensables dans toutes les administrations civiles en temps de guerre.

On compte ainsi réduire de moitié le nombre des « indisponibles », c'est-à-dire des jeunes gens, qui, quoique inscrits au contingent, ne sont pas mobilisés, soit gagner une quarantaine de mille de combattants sur le contingent actuel.

Le divorce et le fisc. — Le directeur général de l'enregistrement vient d'adresser à tous les préfets l'instruction suivante, relative à l'exécution de la loi du 28 juillet 1884 sur le rétablissement du divorce :

La législation fiscale a établi des tarifs particuliers sur certains actes relatifs au divorce. Elle a notamment assujéti :

1° Au droit fixe de 5 francs, les jugements interlocutoires ou préparatoires des divorces ;

2° Au droit de 50 francs, les jugements de première instance prononçant un divorce ;

3° Au droit de 100 francs, les arrêts de cour d'appel qui prononcent définitivement sur une demande en divorce.

Les dispositions qui précèdent n'ont jamais été abrogées. Elles sont restées sans exécution pendant tout le temps que le divorce a été aboli. Mais elles reprennent de plein droit leur efficacité par le rétablissement de cette procédure. Elles doivent être, par conséquent, appliquées à partir de cette dernière date, avec la modification de tarif résultant de l'article 4 de la loi du 28 février 1872.

D'après la loi du 28 juillet 1884, le divorce doit être admis par un jugement ou par un arrêté et être prononcé par un officier de l'état-civil.

Aux termes de l'article 49, paragraphe 2, de la loi du 28 avril 1816, lorsqu'il n'y a pas

— Oh ! pas de mais !... Nous partirons ensemble demain matin. Je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de ne rien raconter à ma femme ; ce n'est pas la peine de la troubler.

XIX

RUE DE LISBONNE

Le mariage de Blanche et la mort de madame de Maudreuil donnaient à Loïc la liberté la plus complète. Rien ne l'empêchait plus d'être entièrement à sa maîtresse. Jeanne paraissait avoir oublié les événements des jours précédents. Jamais elle ne s'était sentie si heureuse. Car maintenant son amant ne la quittait presque plus. Il restait à demeure au chalet. Vers les premiers jours du mois de juillet, Loïc, qui avait perdu de vue Richard Malvern et n'avait pas reçu de ses nouvelles, proposa à sa maîtresse de faire un voyage en Ecosse. Ils ne couraient pas le danger de se trouver en face d'un ami qui connaîtrait leur secret.

Loïc ne fit d'adieux qu'à sa sœur et à son beau-frère. Il laissa Blanche bien triste, bien malheureuse : la mort de sa mère avait frappé durement sur elle. Mais elle résistait vaillamment à cette douleur. N'avait-elle pas son mari, son mari qu'elle aimait à la folie ?

Pour éviter tout retard, dans le cas où Richard Malvern lui écrirait rue de Lisbonne, Loïc laissa son itinéraire à sa sœur, en la priant de lui envoyer toutes les lettres qui pourraient arriver pour lui.

Puis ils partirent tous les deux. Ceux qui ne connaissent

... la verte Ecosse...

appel du jugement de première instance prononçant sur la demande en divorce, le droit fixe de 100 francs (élevé à 150 francs) est dû sur l'acte de l'officier de l'état-civil. La perception est établie suivant l'article 7 de la loi du 22 frimaire an VII, sur l'expédition de l'acte de divorce, de la même manière que pour les expéditions des actes de l'état-civil portant légitimation et reconnaissance d'enfants naturels.

On rappelle, à cet égard, que le droit n'est perçu que sur la première expédition, lors de sa délivrance aux intéressés ; que l'officier de l'état-civil doit, sous sa responsabilité personnelle, indiquer en marge de la minute la formalité donnée à la première expédition ; et qu'il doit faire la même indication dans les expéditions ultérieures, à défaut de quoi le droit d'enregistrement devient exigible sur les expéditions dépourvues de la mention de la formalité.

Chemin de fer d'Orléans — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans prie MM. les expéditeurs de marchandises qui doivent emprunter des lignes autres que les siennes, de vouloir bien indiquer, dans leurs déclarations, l'itinéraire à faire suivre et les tarifs à appliquer.

A défaut par eux de fournir ces renseignements, les employés de la Compagnie agiront au mieux des intérêts des expéditeurs, en déterminant eux-mêmes l'itinéraire et les tarifs ; mais la Compagnie décline la responsabilité des erreurs qui, dans ce cas, pourront être commises.

Avis au public. — On délivre au guichet de la gare de Cahors, des places de correspondance, savoir :

A tous les trains :
Aux voyageurs de Cahors à Lalbenque, par la gare de Lalbenque (gratis).

Au train 1139, 5 heures 25 soir :
Aux voyageurs de Cahors à Vaylats par la gare de Lalbenque, au prix de 0 fr. 50 cent.

A partir du 1^{er} octobre 1884.

Eclipse du 4 octobre
Le 4 octobre aura lieu une éclipse de lune visible à Cahors. L'entrée dans la pénombre se fera à 7 heures 26 minutes du soir, l'entrée dans l'ombre à 8 h. 24, le commencement de l'éclipse totale à 9 h. 22, le milieu de l'éclipse à 10 h. 11, la fin de l'éclipse totale à 10 h. 57 m., la sortie de la pénombre à 0 h. 58 le 5 au matin.

La planète Mercure. — M. Henry Courtois nous envoie la note suivante :

Vers le 5 octobre, observez Mercure avant le lever du soleil, la planète se lèvera une heure trois quarts avant le soleil et se trouvera dans des conditions exceptionnellement favorables à son observation. Les personnes douées d'une bonne vue peuvent seules voir à l'œil nu. Mais

comme dit Alfred de Musset, que par des impressions de voyage, ne se font pas une idée de ce que peut être ce beau pays... Il est rare qu'un écrivain, même remarquable, puisse résumer en quelques notes, échappées au hasard de la plume, ce qui constitue l'étrangeté et l'originalité d'un peuple. Cependant l'Ecosse a eu ce bonheur de rencontrer un initiateur, qui, dans un livre, non de voyage, mais d'histoire, a su faire comprendre toute la sauvage poésie qu'elle recèle.

Lisez un volume intitulé : *Robert Bruce* ; — *Comment on conquiert un royaume*, de M. Xavier Marmier, de l'Académie française, vous serez initié du premier coup à toute la poésie de cette région verte comme une ballade et sombre comme un drame. On voit passer, sur son cheval bardé de fer, le héros qu'a chanté l'éminent académicien, et l'on se replonge dans l'étrangeté des temps disparus. On conçoit Montrose, le noble Montrose, qui, quatre cents ans après, mourut pour son roi et qui, étant condamné au dernier supplice, apprenant que son corps serait coupé en autant de morceaux qu'il y avait des villes en Ecosse, s'écria :

— Tant mieux ! Chacune de ces villes apprendra ainsi à être fidèle comme moi.

ALBERT DELPIT

(A suivre).

avec la plus faible lunette, la planète apparaît facilement : si la lunette est puissante on constate la phase de la planète semblable à celle de Vénus. Au moment où Mercure se trouve dans des circonstances favorables à son observation, elle présente l'aspect d'un demi-cercle.

Revue Agricole

Le Phylloxera

L'an dernier, je livrais au public, sous forme d'opuscule, quelques propositions sur le phylloxera, avec le résultat de mes observations et d'amples détails sur un procédé préservatif que j'avais conçu et que j'allais incessamment pratiquer.

Je promis de publier en temps et lieu une relation sur mon essai, et je tiens parole.

Voici comment j'ai opéré :

J'ai d'abord exécuté strictement ce que j'avais développé dans mon écrit. Chacun des ceps de ma jeune vigne a reçu son cylindre et la quantité de lait de chaux additionné de phénol que j'avais indiquée. La chaux a été recouverte, encore à l'état pâteux, d'une couche de 2 centimètres de sable fin de rivière, et, grâce à cette précaution, comme je l'avais prévu et annoncé, la chaux a conservé une somme suffisante d'humidité pour rester compacte et sans fissures, quelle qu'ait été la sécheresse.

Les ceps ont fait merveille depuis. Tout à côté est une vieille vigne phylloxérée depuis longtemps ; et pas un des jeunes plants ne paraît atteint : ils sont, au contraire, d'une force et d'une vigueur peu communes. D'ailleurs, les délégués de la Société agricole, qui m'ont fait l'honneur de visiter ma plantation, ont été heureux de constater ce fait.

Ce n'est pas à dire que l'expérience soit suffisamment concluante. Une année ni deux, en pareille matière, n'autorisent à rien affirmer.

Maintenant, il me reste à étendre l'expérimentation sur une échelle plus grande et plus variée. C'est ainsi que je vais planter des coins de terre où la vigne a déjà disparu par l'effet de la maladie. C'est ce que je vais faire un peu toutes les années.

Seulement, je me promets d'apporter à la chose une modification très importante, qui supprimera presque toute dépense, réduira même le travail habituel de la vigne, et assurera au procédé encore plus d'efficacité.

L'on sait, ou l'on ne sait pas, que le parasite de la vigne est un tout petit insecte, vivant à l'air et ne pouvant vivre dans l'eau ; respirant, par conséquent, et capable d'asphyxier lorsqu'une certaine quantité d'air lui fera défaut. L'expérience a rendu ce fait incontestable.

On a pu voir que la racine pivotante, qui descend verticalement, n'a des phylloxeras que sur une faible longueur, c'est-à-dire, jusqu'au point seulement où, par suite de labours réitérés, l'air peut parvenir.

Comme je le disais également dans ma brochure, les treilles plantées dans une cour sans cesse battue ne souffrent jamais du puceron. Cela provient, en première ligne, de ce que l'insecte ne peut se frayer un passage à travers la terre durcie, et, en second lieu, que, si par extraordinaire, quelques-uns y parvenaient, ils périraient par asphyxie avant d'avoir opéré la désorganisation des racines.

C'est ce que je veux tâcher d'obtenir, du moins autour du pied de chaque souche, et voici comment j'opérerai d'ores et déjà.

Je planterai ma vigne en y apportant les soins ordinaires. Puis, je labourerai uniquement entre les rangées, sans toucher autour du pied, autrement que pour en extirper les mauvaises herbes et les racines. Dès la première année, j'obtiendrai un tassement complet. Alors, je creuserai autour du cep un trou circulaire d'un diamètre de 0^m 12 sur 0^m 06 de hauteur, dans lequel je coulerai mon lait de chaux additionné de phénol dans la proportion de 400 gr. par hectolitre. Dès que le mélange aura pris la consistance de la pâte, je le recouvrirai de sable fin de rivière, le tout comme dans le premier cas. Par ce moyen, j'obtiendrai la suppression du cylindre et la dépense, déjà assez minime, sera réduite presque à zéro.

Je proposerais aussi un supplément de traitement préventif, qui pourrait être d'un excellent effet pour les vignes encore indemnes.

A la canicule a lieu la métamorphose du phylloxera ailé qui sort de terre, et, se laissant aller aux vents, va promener au loin les foyers d'infection.

Ce phylloxera reste sur la vigne pour y pondre le fameux œuf d'hiver, principe d'infection. C'est le phylloxera avant sa ponte qu'il faudrait détruire au moyen de fumigations asphyxiantes.

Voici comment j'opérerai :

J'aurai un réchaud métallique, muni d'un manche assez long, dans lequel je mettrai de la braise et du charbon en quantité.

Là-dessus je mettrai des morceaux de soufre, et je laisserai brûler une minute environ, un peu plus, un peu moins, selon les cas, sous chaque souche.

Je ne doute pas que le produit éminemment délétère, formé du mélange du gaz acide carbonique et du gaz acide sulfureux n'asphyxie instantanément et phylloxeras ailés et pucerons ou insectes de toutes sortes qui pullulent à cette saison sur le feuillage vert de la vigne.

Je recommande, en passant, cette méthode d'échenillage. Je puis répondre de son efficacité pour l'avoir essayée moi-même.

An printemps, mes freitiers étaient infestés d'un monde de ces vilaines chenilles noires ou multicolores qui dévorent tout là où elles se fixent. Je désespérais de les détruire, lorsque nous imaginâmes le réchaud. Nous mîmes, au pied des arbres, un véritable brasier, par un jour plein de soleil et une atmosphère tranquille ; nous mîmes du soufre en quantité et une heure après, tout ce que chaque arbre contenait de ces hôtes immondes gisait à terre, et couvrait le sol. Le premier vent un peu fort enleva leurs toiles grisâtres, et les arbres reprirent leur aspect et leur état normal.

Il n'y a pas de raison pour que ce qui s'est produit sur les insectes de mes freitiers ne se reproduise sur les insectes de toutes sortes qui dévorent la vigne et notamment sur le phylloxera ailé.

Donc je vous recommande :

- 1° Le travail ordinaire et la fumure des vignes, moins un certain espace autour de la souche ;
- 2° L'emploi de la chaux phénolée, comme je l'ai indiqué plus haut ;
- 3° Les fumigations sulfureuses.

GUILHOU, propriétaire à St-Vincent.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, que M. Balbiani, professeur au Collège de France, que l'administration de l'agriculture a chargé de rechercher les meilleurs procédés à employer pour la destruction de l'œuf d'hiver du phylloxera, vient d'adresser au ministre de l'agriculture un rapport dans lequel il rend compte du résultat des expériences auxquelles ont été admis les trois systèmes principaux suivants : 1° la destruction mécanique des œufs d'hiver par la décortication des vignes ; 2° l'emploi de la chaleur sous forme d'eau bouillante ou autrement ; 3° le badigeonnage des vignes avec des substances propres à tuer l'œuf d'hiver.

Le procédé de décortication, consiste à dépouiller les vignes de leur écorce par le frottement des mains armées de gants à mailles d'acier. Il s'exécute d'une manière rapide, mais donne des résultats incomplets, le vieux bois seul pouvant être décortiqué par ce moyen ; tandis que les sarments, qui recèlent des œufs d'hiver, en seraient grandement endommagés.

L'ébouillantage des ceps par l'eau chaude a l'avantage d'être une pratique ancienne et familière à beaucoup de viticulteurs qui l'emploient contre la pyrale ; mais ce moyen, un des meilleurs quand il est bien appliqué, expose plus que tout autre à des négligences dans l'application, qui en annuleraient tous les effets.

Quant au badigeonnage avec un mélange composé de neuf parties de coaltar et d'une partie d'huile lourde de houille, les essais auxquels il a été procédé ont permis de constater l'efficacité de ce système, qui en détruisant les phylloxeras issus des œufs d'hiver ont débarrassés les vignes des galles phylloxériques dont elles étaient infectées.

Toutefois, ce mélange à le double inconvénient d'exposer la vigne à de graves accidents et d'offrir des difficultés d'application qui rendent

son emploi à peu près impossible dans la grande pratique.

Pour parer à ces inconvénients, M. Balbiani, après de nouvelles recherches, propose le mélange suivant :

Huile lourde.....	20 parties.
Naphtaline brute.....	30 —
Chaux vive.....	100 —
Eau.....	400 —

Pour préparer ce mélange, on dissout la naphtaline dans l'huile lourde, on verse celle-ci sur la chaux préalablement humectée avec une petite quantité d'eau pour l'échauffer et la faire foisonner, et on ajoute le reste de l'eau en remuant constamment le mélange. Sous l'influence de la chaleur dégagée par la chaux hydrate, l'huile lourde s'incorpore intimement à la chaux, et il en résulte un mélange homogène, d'une stabilité presque indéfinie ; on obtiendrait facilement des mélanges plus énergiques et d'une action plus rapide en augmentant la proportion d'huile lourde ou de naphtaline, et diminuant celle de l'eau servant de véhicule.

Ces mélanges forment des enduits plus épais à la surface des écorces et donnent lieu à un dégagement plus abondant de vapeurs toxiques. Tel est le suivant, que le savant professeur a étudié d'une manière plus particulière :

Huile lourde.....	30 parties.
Naphtaline brute.....	30 —
Chaux vive.....	100 —
Eau.....	300 —

M. Balbiani se propose de soumettre l'emploi de ce mélange calcaire à des expériences semblables à celles auxquelles on a procédé pour le mélange coaltaré.

« Si, dit-il, comme il y a tout lieu de l'espérer, le résultat est le même avec le nouveau mélange qu'avec l'ancien, nous serons en possession d'un moyen qu'on pourra employer en confiance au traitement de nos vignes, car il réunira efficacité, bon marché et absence de danger pour la plante. »

M. Balbiani termine en demandant au ministre d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de prescrire les badigeonnages comme complément des traitements officiels des maladies de la vigne.

Des instructions détaillées sur le mode de préparation et d'emploi du mélange calcaire seront, d'ailleurs, publiées avant le commencement des opérations.

Faits Divers

Dévouement maternel. — On lit dans la *Dépêche*: Deux de nos concitoyens devaient ensemble, près du manège Rey, faubourg Casseras.

Leur conversation fut interrompue par le passage du train de 7 heures 18, se dirigeant sur Bordeaux. Ils avaient à peine eu le temps de remarquer que la porte d'un wagon était entr'ouverte, lorsqu'ils crurent distinguer quelque chose qui était tombé sur la voie, ils couraient déjà pour s'assurer de la chose, lorsqu'ils virent se relever une petite fillette de 4 ans qui se mit à tendre ses petits bras dans la direction du train en criant : « Maman ! maman ! » Par un hasard inexplicable, la petite n'avait eu aucun mal.

Au même moment où la jeune fille tombait sa pauvre mère, n'écoutant que son cœur maternel, et sans penser au danger auquel elle s'exposait, s'élançait par la portière sur la voie et roulait jusqu'en bas du talus.

Protégée, elle aussi, par un bonheur inconcevable, elle se relevait, avec de très légères contusions et accourait au-devant de sa fillette que conduisaient nos deux amis.

Reconduite à la gare, l'heureuse mère est repartie par le train suivant.

Nous ne saurions trop engager messieurs les employés des compagnies, à chaque arrêt dans les gares et quelques instants avant que le train ne reparte, à s'assurer d'un façon minutieuse que les portières sont bien fermées.

Dernières Nouvelles

Le mouvement administratif. — Le mouvement préfectoral n'est pas encore complètement arrêté. La difficulté vient spécialement des compensations que recevront les préfets dans l'administration des finances.

Opposition à l'entente allemande. — On attribue à MM. Charles Floquet et Clémenceau l'intention de sommer le cabinet de s'expliquer sur ses rapports avec M. de Bismarck et de mettre la Chambre en demeure de désavouer le cabinet, au cas où il ne démentirait pas catégoriquement l'existence d'un accord avec l'Allemagne.

Nouvelle conversion de la rente. — La commission du budget demandera, dans son rapport sur le budget des finances, de convertir l'ancien 4 1/2 0/0, soit en 4, soit en 3 0/0.

La conversion procurerait une économie de 3 millions. On se rappelle que le nouveau 4 1/2 résultant de la dernière conversion du 5 0/0 est garanti pendant dix ans contre une nouvelle conversion.

Un désastre dans le Cantal. — Un incendie considérable a éclaté dans la commune de Mongreland, arrondissement de Marat. Une personne a péri dans les flammes. Soixante maisons ont été brûlées.

Le ministère de l'intérieur a envoyé des secours.

BOURSE. — Cours au 4 octobre.

3 0/0.....	78 30
3 0/0 amortissable (ancien).....	79 50
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 50
4 1/2 0/0 1883.....	108 95

Dernier cours du 3 octobre.

Actions Orléans.....	1,327 50
Actions Lyon.....	1,238 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	370 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	303 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	308 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	328 00

NADAUD (GUSTAVE). — Chansons. — Poésies et Contes. 2 beaux volumes in-8°. Prix : 16 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2. vol. grand in-8° illustrés de 360 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Nouveau globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Partitions à crédit. — Vente (et non location) de toutes les partitions, piano seul et piano et chant, publiées à Paris, livraison immédiate, payable 5 fr. par mois jusqu'à 100 fr. d'achat ; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Bibliothèque classique du piano. — Collection complète des 92 sonates de Beethoven, Clementi, Haydn, Mozart et Weber. 11 volumes grand format (1.700 pages), sur magnifique papier. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. Pilon. A. Le Vasseur, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^e
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de l'adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EN PRIME

LA MONTRE DU CHASSEUR

Très joli modèle de remontoir à recouvrement, en nickel. Prix : 18 francs. (Voir aux annonces).

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION  CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7,50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

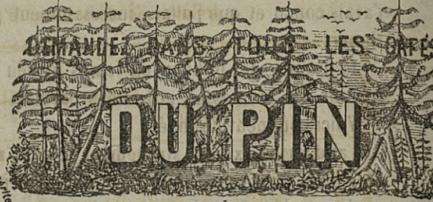
MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

LOTÉRIE TUNISIENNE

2^e Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain

DE CENT MILLE FRANCS

Un Gros Lot de 50,000 fr.
2 Lots de 10,000 fr. 10 Lots de 1,000 fr.
2 Lots de 5,000 fr. 40 Lots de 500 fr.
50 Lots de 100 fr. 100 Lots de 50 fr.

AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une façon IRREVOCABLE et TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant un MILLION DE FRANCS DE LOTS

Gros Lots : 500,000 Francs
EN CINQ GROS LOTS DE 100 000 FR.
ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500 000 FRANCS

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. ERNEST DETRE, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Batelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

ALAMBICS-VALYN

Depuis **50** fr.

Cuvire rouge étamé, solidité garantie, emploi facile
PORTATIVES ET FONCTIONNANT A VOLONTÉ à feu nu et au bain-marie
Distillant économiquement: fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc.
Indispensables aux Châteaux, Maisons bourgeoises, Fermes et à l'Industrie.

PRIX SANS PRÉCÉDENTS: 50 fr., 75 fr., 100 fr., 150 fr. et au-dessus
BROQUET & 121, r. Oberkampf, PARIS. Seul Concessionnaire
Demandez également le Catalogue Illustré des POMPES B. QU. ET n° tous usages.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Judgement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SANTAL de MIDY

Supprime copahu, cubèbe, injections, guérit en 48 heures les écoulements.
Ph^o MIDY, 113, Faub^o St-Honoré, Paris

VIN de PEPTONE

de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'amaigrissement, d'épuisement, de digestions difficiles, de dégoût des aliments, de fièvre, de diabète, de phthisie, de dysenterie, de tumeurs, de cancers, de maladies du foie et de l'estomac.

PARIS, Pharmacie VIAL, 1, rue Bourdaloue.
Dépôt à Cahors, pharmacie VINEL, et dans toutes les pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourgades, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Hippolyte, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES